

PROGRAMME ECOLO ÉLECTIONS 2009

Livre II - Pour une société solidaire

Chapitre 1 « Protection et action sociales »

Garantir la dignité de chacun et chacune et leur assurer les moyens d'une autonomie et d'une participation à la vie économique, sociale et culturelle

Protection et action sociales aujourd'hui : Etat des lieux et analyse d'Ecolo

Les Belges sont, collectivement, parmi les habitants les plus riches du monde. Globalement, leur patrimoine ne cesse de croître. D'après les statistiques de la Banque Nationale de Belgique, le patrimoine total des Belges s'élevait à 1 650 milliards € en 2007, soit 40 % de plus qu'en 2002. Un ménage dispose donc en moyenne d'un patrimoine de 355 000 €. Ceci fait naturellement fi des inégalités croissantes dans la répartition de ces richesses.

En même temps, on assiste en effet à une montée générale de l'insécurité socioéconomique : environ 600 000 travailleuses et travailleurs se retrouvent sans emploi et environ 1 600 000 de nos concitoyennes et concitoyens vivent sous le seuil de pauvreté (défini à 60 % du revenu médian). Dans un pays développé comme la Belgique, 180 000 personnes ont dû reporter des soins médicaux pour raison financière ; de plus en plus de personnes ne parviennent plus à régler leurs factures suite à une hospitalisation ; plus de 600 000 personnes vivent dans un logement insuffisamment chauffé et 2 000 000 de personnes déclarent avoir des difficultés, voire de grandes difficultés, à « joindre les 2 bouts » en fin de mois¹. Le risque de pauvreté est de 20 % chez les plus de 65 ans et même de 25 % chez les plus de 75 ans.

La précarité ne touche pas seulement les allocataires sociaux et les retraités, elle concerne aussi de plus en plus de travailleurs. Depuis 2007, on peut même parler de crise généralisée du pouvoir d'achat en raison de la hausse du prix de

l'alimentation, de l'énergie et du logement. Le travail n'est plus une garantie contre les difficultés financières.

Comme le fait remarquer Béa CANTILLON², « la sécurité sociale est à l'heure actuelle moins efficace dans la lutte contre la pauvreté qu'il y a deux décennies ».

Le scandale des minima sociaux

Au 1^{er} janvier 2009, une personne seule bénéficiant du revenu d'intégration (anciennement minimex) devait se contenter de 711 € par mois ; pour un couple c'était 949 € par mois. La garantie de ressources aux personnes âgées (GRAPA) est de 886 € par mois pour un isolé et de 1 181 € par mois pour un couple. 70 % des bénéficiaires de la GRAPA sont des femmes, en majorité des isolées. L'allocation minimale d'une chômeuse ou d'un chômeur « chef de ménage » est de 1 056 € par mois.

La plupart des minima sociaux se situent sous le seuil de pauvreté, qui est en Belgique de 860 € par mois pour un isolé et de 1 805 € par mois pour un couple avec deux jeunes enfants³ ; qui plus est, plus il y a d'enfants, plus les ménages devant se contenter des minima sociaux s'enfoncent en dessous du seuil de pauvreté. Ecolo constate que les minima sociaux sont tellement faibles aujourd'hui qu'ils incitent dans certains cas des personnes à se séparer de manière fictive (par une fausse domiciliation) pour augmenter les revenus du « ménage », ce qui fait surtout la fortune des « marchands de sommeil » et peut conduire à de lourdes ruptures familiales. Cette solution de

¹ Source : EU-SILC 2006 – SPF Economie – Direction Statistique et Information économique.

² CANTILLON, Béa. *A quel point la sécurité sociale est-elle encore sociale et sécurisante ? Réflexions sur l'avenir de la sécurité sociale en Belgique*. Revue belge de sécurité sociale – 4- trimestre 2005.

³ Source : EU-SILC 2006 – SPF Economie – Direction Statistique et Information économique.

« légitime défense » pour des personnes obligées de vivre avec des revenus insuffisants n'est pas digne d'un Etat de droit qui entend respecter tous les choix de vie.

La situation n'est pas beaucoup plus réjouissante du côté des pensions. Au 1^{er} janvier 2006⁴, la pension de retraite moyenne pour une femme salariée est de 409 € et de 835 € pour un homme ; pour une femme indépendante, il s'agit de 186 € alors que cette somme est de 419 € pour un homme⁵! Et encore, cette moyenne cache d'importantes disparités : plus de 400 000 personnes pensionnées (dont 60 % d'indépendant(e)s et 40 % de salarié(e)s) percevaient une pension minimum, ce qui correspond à un pensionné sur dix chez les salariés et un sur deux chez les indépendants⁶. Un million de pensionnés doivent vivre avec moins de 1 000 € par mois.

Comme le fait remarquer Philippe DEFEYT, économiste à l'Institut pour un développement durable (IDD) et, par ailleurs, Président du CPAS de Namur : « *pas besoin de s'appesantir, c'est une évidence, les minima sociaux sont scandaleusement insuffisants pour vivre dignement (se nourrir, se loger, préparer l'avenir des enfants, jouir des plaisirs de la vie, avoir des activités variées,...)* »⁷.

Béa CANTILLON⁸ enfonce le clou en indiquant que, d'une part, plus que dans les autres pays du peloton de tête européen, la pauvreté en Belgique (en Wallonie comme en Flandre) est concentrée parmi les allocataires sociaux et, d'autre part, « *la protection minimale dans l'Etat providence belge est relativement plus basse que partout ailleurs dans le peloton de tête européen* »⁹. La situation belge était jadis bien différente avec, jusqu'au début des années 1990, un taux de pauvreté parmi les plus faibles au monde.

A tout cela vient s'ajouter le fait que depuis le milieu des années 90, le coût moyen de l'énergie et du logement – nécessités de base – a lui aussi augmenté plus vite que les bas revenus. Au vu de l'évolution du prix de l'énergie, la perte de pouvoir d'achat est catastrophique. De janvier 2005 à août 2008, le prix du mazout de chauffage a augmenté

de près de 67 %, ce qui a encore aggravé la situation de nombreux ménages, et des allocataires sociaux en particulier. Selon les études récentes réalisées par l'IDD, le prix du logement et de l'énergie augmente plus rapidement que les bas salaires et les allocations sociales, de sorte que l'indexation ne suffit plus¹⁰. Résultat : les ménages locataires à petits revenus doivent consacrer une part croissante de ceux-ci au loyer, jusqu'à 50 % pour certains ménages bruxellois. Les ménages locataires à petits revenus perdent ainsi du pouvoir d'achat.

La vision émancipatrice des Verts

Tous ces éléments, combinés à notre vision émancipatrice de la société, conduisent Ecolo à mettre à l'avant de ses propositions le relèvement des minima sociaux plutôt que la multiplication d'aides sélectives, propre à une vision paternaliste plus ou moins poussée en fonction du degré « d'affectation » des aides.

Néanmoins, une politique de revenu n'est efficace que si elle s'inscrit dans une politique d'inclusion et de participation sur les plans culturel, économique et démocratique. La lutte contre l'exclusion sociale passe ainsi notamment par la remise sur le marché du travail des personnes sans emploi, mais aussi par un ensemble plus large de politiques d'insertion sociale.

Quand l'emploi est un piège

Malgré la faiblesse des minima sociaux, le passage à l'emploi est financièrement très peu intéressant pour une partie des bénéficiaires d'allocations sociales (moins de 20 %). Les raisons de cette situation sont multiples : salaire net trop faible, dépenses additionnelles liées à l'emploi (frais de déplacement et frais de garde des enfants), pertes d'avantages sociaux (des majorations d'allocations familiales supprimées en cas de retour à l'emploi, par exemple).

Ainsi, la Fédération wallonne des CPAS a-t-elle démontré qu'un bénéficiaire du Revenu d'Intégration Sociale (RIS) isolé avec un enfant à charge perdrait plus de 175 € nets par mois s'il devait décrocher un job rémunéré au salaire minimum garanti. Cette différence s'explique au regard des « avantages » liés à son statut RIS et aux « désavantages » en cas de contrat d'emploi (redevance pour le compteur de distribution d'énergie, redevance TV, carte téléphonique,

⁴ Les chiffres seront actualisés si des plus récents sont disponibles au moment de la publication du programme.

⁵ Source : SPF Sécurité sociale, *Vademecum des données financières et statistiques de la protection sociale en Belgique*, 2008.

⁶ Source : CSF, Comité d'étude sur le Vieillessement, Rapport annuel, Mai 2006.

⁷ DEFEYT, Philippe. Le Soir, 10 juin 2006.

⁸ CANTILLON, Béa. Op. cit., pages 713 & 714.

⁹ Belgique, Danemark, Allemagne, Finlande, France, Luxembourg, Pays-Bas, Autriche et Suède.

¹⁰ Institut du Développement Durable, *Indice des prix, indexation et pouvoir d'achat des ménages à petits revenus*, novembre 2007.

allocations familiales, transport, santé, taxe communale, crèche, ...)¹¹.

Pour lutter efficacement contre ces pièges à l'emploi, Ecolo propose une revalorisation des plus bas salaires, tout en garantissant que ceux qui quittent le chômage pour intégrer le marché du travail n'y perdent pas financièrement. Cette proposition doit également veiller à ce que chaque aide dépende du revenu de la personne et non de son statut (travailleur, chômeur, usager CPAS)¹².

Pour une fiscalité plus équilibrée, plus juste et plus solidaire

Les allocations sociales et la fiscalité sur les revenus des personnes prennent insuffisamment en compte les revenus les plus faibles. De nombreuses dispositions fiscales favorisent *de facto* les revenus supérieurs, au détriment des ménages moins bien lotis. Ainsi, une déduction fiscale n'est effective que si on paie des impôts et son impact est d'autant plus important que les revenus imposables sont élevés, organisant de la sorte une redistribution à l'envers. A ce titre, on ne peut que constater et dénoncer que les dernières propositions de réformes de la fiscalité des ménages privilégient plus encore les hauts revenus.

En outre, la fiscalité ne touche pas tous les revenus de la même manière, les revenus du travail étant bien davantage mis à contribution que ceux du capital.

Notre optique est dès lors de rééquilibrer la fiscalité en faveur des bas revenus et des revenus du travail.

Pour une sécu renforcée et refondée : plus verte et plus solidaire

Par ailleurs, notre système de protection sociale, qui constitue à la fois un filet de sécurité et un tremplin en vue de l'émancipation de chaque personne, est mis aujourd'hui sous pression tant au niveau budgétaire qu'en termes de légitimité.

Ecolo est résolument attaché à un système de sécurité sociale collectif, public, fédéral, géré paritairement dans le cadre d'un budget global.

L'équilibre budgétaire de notre système de protection sociale est fragile. Les dépenses suivent une tendance haussière : universalisation de

l'accès à la solidarité, augmentation de la durée de vie, chômage devenu structurel, hausse des dépenses en soins de santé (surconsommation, technologie). Les recettes, elles, sont mises sous pression par la « nécessaire » compétitivité inhérente à une économie mondialisée de libre marché (réductions des cotisations sociales) et à un taux d'inactivité important.

Conjointement, nous assistons à une érosion des couvertures assurantielles de notre système, faute d'un investissement suffisant par l'Etat dans la sécurité sociale et d'un financement alternatif suffisamment élevé et structurel. Le taux de remplacement des allocations minimales ne cesse de baisser, faute d'une réelle liaison au bien-être. Si bien que, par exemple, de plus en plus de pensionnés vivent aujourd'hui sous le seuil de risque de pauvreté.

Le constat est identique pour ce qui concerne le montant des indemnités d'invalidité ou celui des indemnités de chômage (particulièrement pour les personnes cohabitantes qui, depuis l'instauration des règles les concernant, ont purement et simplement perdu le caractère assurantiel de la couverture du risque de chômage).

L'évolution de l'accès à la protection en matière de soins de santé interpelle également : 30 % des ménages ont, en moyenne annuelle et malgré l'instauration d'un système de franchise, des difficultés à payer leurs dépenses en matière de soins et un grand nombre postposent pour raisons financières des soins pourtant nécessaires. Le système assurantiel actuel est ainsi :

- source d'instabilité, d'incertitude permanente et donc d'insécurité par cause d'un financement trop peu dynamique ;
- de plus en plus inéquitable compte tenu de l'absence d'une réelle liaison au bien-être et du développement de produits assurantiels privés qui renforce une dualisation du système ;
- en perte de légitimité suite non seulement aux doutes qui planent sur son avenir financier, mais aussi à la faiblesse de certaines allocations de remplacement (et pas seulement les minima) et de son incapacité à répondre à des besoins nouveaux.

Il est temps de faire évoluer le système vers une sécurité sociale renforcée, plus verte et plus solidaire. Dans cette optique, Ecolo propose :

- de réviser le financement de la sécurité sociale, via un financement plus « intelligent » et

¹¹ Pour le détail du calcul, lire CHERENTI Ricardo, *Analyse des pièges à l'emploi*, septembre 2005, Fédération wallonne des CPAS.

¹² Voir à ce sujet nos propositions du Livre II, chapitre 2 « Emploi, activités, temps ».

« universel » introduit dans une loi spéciale de financement de la sécurité sociale ;

- de répondre aux nouveaux besoins, d'offrir de nouveaux services et de relever certaines couvertures ;
- de prévenir plutôt que guérir et de soigner différemment.

Protection et action sociales demain : Propositions d'Ecolo

PRIORITE N°1 : REFINANÇER LA SECURITE SOCIALE

Au moment où se développe l'hypothèse de limiter demain la sécurité sociale à une mission assurantielle stricte, refermant ainsi à l'envers la page de ses 60 ans, Ecolo plaide pour l'assignation explicite de quatre missions à la sécurité sociale : assurance, solidarité, émancipation et cohésion sociale. Les propositions que nous formulons ici s'articulent toutes autour de ces quatre missions¹³.

Dans notre conception, la sécurité sociale, bien plus qu'un filet de protection minimal, aux mailles de plus en plus larges, doit rester un véritable tremplin qui permet aux citoyennes et citoyens de s'émanciper, de se lancer ou de se relancer tout au long de leur vie. Par sa mission de « cohésion sociale », elle contribue à la lutte contre le décrochage social, source importante du décrochage démocratique qui menace nos sociétés.

Proposition : Introduire une cotisation sociale rééquilibrée

L'extension de la protection sociale a rendu universelles un certain nombre de prestations qui, à l'origine de la sécurité sociale, étaient réservées aux seules personnes présentes sur le marché du travail et qui contribuaient à son financement. La mutation fondamentale dans la structure des dépenses liée à l'extension des droits n'a pas été suivie d'une modification de la structure des recettes. Il faut faire évoluer le financement de la protection sociale pour le rendre plus diversifié et plus équitable, et pour

¹³ Le détail des propositions développées ci-dessus est consultable dans le document « Pour une sécu renforcée et refondée, plus verte et plus solidaire », adopté par le Conseil de Fédération d'Ecolo, le 16 septembre 2005.

s'assurer que son évolution spontanée soit au moins aussi rapide que celle du PIB.

Ecolo propose l'introduction d'une cotisation sociale rééquilibrée. Une modification de la structure des prélèvements contributifs à la sécurité sociale est dès lors nécessaire de façon à faire contribuer tous les revenus à la solidarité, à supprimer les cotisations socialement injustes et à alléger la pression sur le travail, particulièrement le travail peu qualifié. Ce rééquilibrage doit passer par une contribution de l'ensemble des revenus, y compris ceux des capitaux (revenus financiers et immobiliers).

Proposition : Renforcer le premier pilier de pension (pension légale)

Ecolo propose de renforcer la solidarité entre piliers de pension via un prélèvement annuel sur le capital géré par les fonds du 2^e¹⁴ et du 3^e¹⁵ piliers de pension au bénéfice du 1^{er} pilier¹⁶.

Dans l'état actuel des choses, le développement des pensions complémentaires collectives et individuelles (2^e et 3^e piliers) met à mal la légitimité de la pension légale et handicape sa nécessaire évolution. Or, seul le 1^{er} pilier est universel et réellement solidaire. Les moindres recettes pour la sécurité sociale entraînées par le développement des pensions complémentaires doivent être compensées par l'introduction d'un mécanisme renforcé de solidarité des 2^e et 3^e piliers au bénéfice du 1^{er} pilier via un prélèvement annuel sur le capital géré par ces fonds.

Les moyens dégagés par cette solidarité inter-piliers resteront dans le secteur des pensions et seront exclusivement affectés à nos propositions visant à relever les montants des pensions, en commençant par les plus petites d'entre elles¹⁷.

Dans le même ordre d'idée il s'agira de faire progressivement contribuer à la sécurité sociale les nouveaux avantages exonérés d'ONSS (chèques-repas, voitures de société, ...).

¹⁴ Le 2^e pilier de pension équivaut aux pensions complémentaires collectives.

¹⁵ Le 3^e pilier de pension équivaut aux pensions complémentaires individuelles.

¹⁶ Le 1^{er} pilier de pension équivaut à la pension légale.

¹⁷ Pour plus de précisions, voir la note « Pour une sécu renforcée et refondée, plus verte et plus solidaire », adopté par le Conseil de Fédération d'Ecolo, le 16 septembre 2005.

Proposition :
Préparer l'arrivée à la pension des babyboomers en alimentant le fonds du vieillissement

Les effets du babyboom se feront sentir sur notre régime de pension dans une dizaine d'années. Afin de prévenir ceux-ci, l'Etat fédéral a décidé entre 1999 et 2003 la création d'un fonds argenté, destiné à préfinancer le paiement des pensions de demain et à assurer ainsi la sauvegarde de la solidarité entre les générations.

La trajectoire budgétaire décidée par les précédents gouvernements n'est cependant plus respectée, au fil des dérapages budgétaires et des engagements inconsidérés dans des politiques dispendieuses comme celle des intérêts notionnels.

Pour Ecolo, il est essentiel que les efforts d'investissement dans le fonds argenté soient respectés, afin de maintenir la capacité de l'Etat d'offrir des pensions suffisantes aux travailleurs d'aujourd'hui, pensionnés demain.

Ecolo propose enfin d'indicer le financement fédéral de la sécurité sociale sur la croissance économique et l'augmentation de la durée de vie dans le cadre d'une loi organique de financement de la sécurité sociale. Il s'agit d'une certaine façon de rendre naturelle, en évitant sa remise en cause annuelle, l'augmentation du budget de la sécurité sociale en tenant notamment compte de la variable « allongement de la vie » qui a une influence sur ses dépenses.

PRIORITE N°2 :
REVALORISER LES MINIMA SOCIAUX ET LES BAS REVENUS

Alors que la pauvreté augmente et que le décrochage des allocations sociales par rapport au bien-être laisse sur le bord de la route un nombre croissant d'allocataires, Ecolo veut exclure la pauvreté en assurant un revenu décent à chaque citoyenne et citoyen, quelle que soit sa situation sociale.

Proposition :
Relever les minima sociaux au-dessus du seuil de pauvreté

Le montant actuel du Revenu d'Intégration Sociale (711 € pour un isolé) ne permet pas de vivre avec un minimum de dignité. Pour Ecolo, cette allocation minimale doit le plus rapidement possible dépasser le seuil de pauvreté, soit atteindre environ 900 € pour une personne isolée et 1 850 € pour un couple avec deux enfants. A terme, dans le cadre de l'individualisation des droits, ce minimum doit être identique pour une personne dans chaque situation. Cela correspond à placer les minima sociaux au-dessus du seuil de pauvreté. Dans cette optique, les familles monoparentales doivent faire l'objet d'une attention prioritaire. Ecolo a déposé une proposition de loi dans ce but.

Dans ce cadre, la part d'intervention du budget fédéral dans le RIS doit être augmentée. Elle oscille pour l'instant entre 50 et 65 % (selon le nombre de personnes accompagnées) et devra être fixée uniformément à 90 %. La trop faible intervention fédérale actuelle et son remboursement tardif sont à l'origine de l'appauvrissement de certaines communes et peut freiner les initiatives en faveur de la dignité humaine des personnes aidées. Ecolo a d'ailleurs déposé une proposition de loi pour contrer cet effet.

Il convient également de relever les minima de toutes les allocations sociales car dans le cas contraire, de nombreux allocataires deviendraient, à leur tour, dépendants d'un complément à charge des CPAS.

Enfin, il arrive que des bénéficiaires, ayant l'occasion de travailler de façon temporaire, perdent des revenus via la perte de ces aides complémentaires. Ecolo propose que la législation permette, dans ces cas, que le revenu total après octroi de la prestation ou du revenu ne soit jamais inférieur au revenu antérieur.

Proposition :
Individualiser les droits, en tenant compte des situations acquises

Ecolo propose d'approfondir l'individualisation des droits en ce compris au niveau du droit au Revenu d'Intégration Sociale. Cette proposition vise à tenir compte de l'évolution des familles,

à supprimer les actuelles discriminations liées à l'état civil ou à la cohabitation, et à permettre à chaque personne adulte de bénéficier de droits propres, indépendamment de ses liens privés avec une autre personne adulte. En effet, alors qu'on perçoit les cotisations de manière individuelle, il n'en est pas de même pour l'octroi des prestations, où c'est la notion de ménage qui prévaut en cas de chômage et de pensions notamment. Dans l'absolu, cela a lieu au détriment du principe de l'égalité, et, de manière concrète, le plus souvent en défaveur des femmes. Cela conduit également, dans certaines situations, à des stratégies de contournement coûteuses et dévastatrices pour le lien social.

Ecolo propose la mise en place de régimes transitoires permettant, pour les situations acquises, une individualisation des droits par palier et par cohorte d'âge, avec pour priorité la suppression de la catégorie « cohabitant » dans les régimes d'allocations de chômage et « d'invalidité » et un alignement général des allocations et des droits sur l'actuelle catégorie « isolé ». Dans cette perspective d'individualisation, la reconversion progressive du quotient conjugal sera également envisagée, le cas échéant en le remplaçant par un crédit d'impôt forfaitaire remboursable.

Proposition : Lier les allocations sociales au bien-être

A l'heure actuelle, la liaison automatique et complète des allocations sociales au bien-être (c'est-à-dire à l'évolution moyenne des salaires) n'est pas réalisée. Tout au plus le Gouvernement doit-il, tous les deux ans, prendre une décision sur un « coefficient » de liaison en concertation avec les partenaires sociaux. Rien n'est décidé définitivement quant à l'ampleur de cette adaptation par rapport à l'évolution de la richesse. Récemment, quelques minima sociaux ont été augmentés de 2 %. Ces augmentations restent très insuffisantes compte tenu de l'augmentation rapide du prix des besoins de base (logement, énergie et alimentation en particulier).

Il faut faire plus ! A défaut, le décrochage entre le revenu des actifs et le revenu des allocataires sociaux continuera à croître mais juste un peu moins vite. Pire, rien ne semble prévu à ce stade pour le Revenu d'Intégration Sociale, car il n'est pas lié aux prestations de la sécurité sociale. Ecolo propose de lier les allocations sociales à l'évolution du bien-être,

en commençant prioritairement par les allocations les plus basses.

Proposition : Augmenter le salaire minimum

Ces dernières années, les revenus nets des bénéficiaires de bas salaires ont augmenté par le biais de réductions de cotisations sociales et fiscales. Aujourd'hui, nous sommes arrivés dans certains cas au bout de cette logique, car il n'est plus possible de diminuer davantage les cotisations sociales sur les plus bas salaires. Il faut donc augmenter le salaire brut minimum pour obtenir une augmentation du salaire net minimum. Outre l'indexation, le salaire minimum n'avait plus augmenté depuis 1993. Les partenaires sociaux ont décidé de l'augmenter de 25 € en avril 2007 et en octobre 2008 en sus de l'indexation¹⁸. C'est un premier pas dans la bonne voie.

Ecolo souhaite aller plus loin. Pour lutter contre la perte de pouvoir d'achat, il convient d'augmenter le salaire minimum à 1 450 € bruts par mois (contre 1 361 € bruts au 1^{er} octobre 2008). Des études économiques montrent en effet que le salaire minimum n'est pas l'ennemi de l'emploi. Lorsque le salaire minimum est trop bas, comme c'est le cas actuellement, il n'incite pas suffisamment au travail.

PRIORITE N°3 : AGIR POUR L'INSERTION SOCIALE

Proposition : Garantir aux CPAS des moyens d'action suffisants et adéquats

De 1975 à 2005, dans le même temps que le nombre de bénéficiaires du RIS se multipliait par 10, le nombre de travailleurs sociaux ne faisait que doubler. Les assistants sociaux sont donc surchargés et doivent sans cesse travailler dans l'urgence. Difficile dans ces conditions de sortir d'une approche curative et d'une forme d'assistantat (fonds divers, chèques, aides ponctuelles, ...).

Ecolo souhaite que le cadre des travailleurs sociaux des CPAS soit renforcé et que ces travailleurs disposent de temps de formation et

¹⁸ L'indexation n'est pas une augmentation de salaire réelle puisqu'elle ne fait que compenser la perte de pouvoir d'achat due à l'inflation.

de supervision. Il faut également leur donner la possibilité de ne pas travailler uniquement sur des « cas » individuels mais de développer des dynamiques collectives ou communautaires en certains lieux ou quartiers. Cela permet de lutter contre l'isolement des personnes et de créer ou renforcer des solidarités aujourd'hui trop rares.

Par ailleurs, il est utile de relever les pratiques et choix des différents CPAS et de chercher avec eux et leurs travailleuses et travailleurs sociaux une harmonisation de celles-ci. Cela permettra d'assurer un traitement équitable des bénéficiaires et d'éviter le risque d'arbitraire politique. Le même travail devra être rapidement réalisé en ce qui concerne les interventions des CPAS concernant les soins de santé. Cela pose question qu'aujourd'hui certains soins soient remboursés à Namur et pas à Liège par exemple.

Ecolo souhaite également que les droits et la vie privée de tous soient respectés. Les visites domiciliaires du personnel du CPAS doivent donc respecter l'inviolabilité du domicile. Néanmoins, ces moments de rencontre sont essentiels et ne doivent pas être vécus comme des moments de seul contrôle, mais plutôt comme une possibilité pour la ou le travailleur social de faire le constat des conditions de vie.

Enfin, un CPAS n'étant pas qu'un organe politique et administratif avec des travailleurs sociaux, mais une structure qui vise à aider les personnes, il convient – quelle que soit la modalité de participation – d'intégrer les ayants droit dans l'amélioration de cette structure.

Proposition : Simplifier l'accès à l'aide sociale

Pour demander et obtenir des aides supplémentaires, la personne en situation de difficulté doit souvent se soumettre à des démarches administratives complexes, y compris lorsque ces difficultés sont déjà connues et reconnues. Ainsi, beaucoup renoncent au bénéfice du statut omnio, faute de vouloir ou de pouvoir effectuer les démarches nécessaires.

Chaque nouvelle aide nécessite généralement une nouvelle enquête sociale, l'obligation de prouver à nouveau sa pauvreté, le tout dans le cadre d'une grande complexité administrative (statut omnio, fonds énergie, carte médicale,

garantie locative, frais scolaires, réduction sur les frais de transport, ...).

A l'image de la carte « Santé » mise en place par le CPAS de Namur, Ecolo propose de faciliter les démarches administratives demandées à ces citoyens par d'importantes mesures de simplification administrative. Dans ce cadre, la reconnaissance comme bénéficiaire du statut omnio devra également être automatiquement accordée à celles et ceux qui y ont droit.

Proposition : Soutenir les parcours d'insertion mis en place par les CPAS

La plupart des CPAS ont développé un « parcours d'insertion » pour les bénéficiaires du RIS. Ainsi, les budgets « insertion » des CPAS ont doublé de 2001 à 2006 et le nombre d'emplois « article 60 » par exemple a été multiplié par treize en 15 ans. Mais il ne faut pas que la logique de ce parcours soit essentiellement utilitariste (disponibilité d'une main-d'œuvre bon marché, amélioration du taux d'emploi). Il faut respecter le choix des personnes, travailler sur base d'un projet d'intégration individualisé dans lequel elles s'impliquent comme acteurs et ne pas oublier que, outre l'accès à l'emploi, ces personnes connaissent d'autres difficultés sociales pour lesquelles un accompagnement reste utile (logement, santé, crise familiale, ...). La qualité des emplois et leur aboutissement (réinsertion durable) doit primer sur la quantité « cache-misère ».

Ce travail d'insertion ne doit donc pas s'arrêter à la remise au travail mais doit aussi intégrer un aspect de réinsertion sociale et bénéficier à cette fin de plus de personnel que ce n'est le cas aujourd'hui.

Proposition : Coordonner les initiatives de lutte contre la pauvreté

Si les CPAS sont les acteurs principaux de soutien aux personnes vivant dans la détresse sociale, mais ils sont loin d'être isolés et ne peuvent seuls couvrir le champ des solidarités nécessaires. Ainsi il faut développer des approches particulières vis-à-vis des personnes âgées, des personnes d'origine étrangère, des analphabètes, des gens du voyage.

La coordination et la cohérence de ces acteurs divers ainsi que l'écoute et la participation des personnes en difficulté doivent également être les objectifs premiers à remplir, avant d'imaginer un nouveau type d'intervention. Malgré les efforts appréciables réalisés, cette coordination n'est pas encore devenue un réflexe, ni au niveau institutionnel, ni au niveau des acteurs de terrain du social (ainsi, les CPAS n'ont, le plus souvent faute de personnel, que peu de temps pour travailler avec d'autres acteurs). Les personnes les plus démunies sont donc alors contraintes de multiplier les demandes de soutien et les dévoilements de leurs conditions de vie, ce qui n'est pas garant d'autonomie et de dignité. Or, lorsque les collaborations sont mises en place, elles se font naturellement au profit des bénéficiaires (fonds d'accès à la culture, mise à l'emploi dans le secteur privé, ...).

En matière de travail d'insertion à l'égard des plus fragilisés, Ecolo salue le développement des relais sociaux (initiés en 2003 par le Ministre Ecolo Thierry Detienne et réunissant travailleurs sociaux du public et du privé) en Wallonie, ainsi que les Réseaux de santé à Bruxelles. Dans ce cadre, il est indispensable de développer une approche davantage centrée sur l'individu que sur les institutions, lesquelles doivent être rigoureusement évaluées après quelques années de fonctionnement. En outre, le financement des projets non structurels devrait être porté à trois ans, de façon à donner le temps de rencontrer les objectifs recherchés, de réaliser une évaluation et de donner une plus grande sécurité aux services (afin de ne pas les abandonner eux aussi à l'urgence sociale).

Le Plan de Cohésion Sociale de la Région Wallonne, s'il ne vise pas que les questions de pauvreté, est une initiative à améliorer. Il est en effet grand temps de développer la transversalité au sein des différentes compétences régionales (emploi, formation, économie sociale, lutte contre la toxicomanie, personnes âgées, personnes d'origine étrangère, insertion sociale, ...) et de travailler par zones et avec les communes, selon une logique territoriale. Plutôt que d'émietter des moyens neufs via un programme spécifique, Ecolo souhaite qu'on consolide les services existants tout en les consacrant à des actions communales concertées. Le travail sur les indicateurs permettant de choisir objectivement les actions prioritaires devra être renforcé.

Au niveau de la Région bruxelloise, la Ministre Ecolo Evelyne Huytebroeck a mis sur pied un plan Bruxellois de Lutte contre la Pauvreté. Partant du constat que la lutte contre la pauvreté se limite trop souvent à une gestion de la pauvreté, Ecolo a convaincu les différentes instances politiques bruxelloises de s'allier dans un plan commun. A la différence des actions passées, le plan implique une concertation de tous les acteurs politiques sur toutes les matières qu'ils traitent. Ainsi, à titre d'exemple, le ministre en charge de la mobilité de même que celui en charge de la politique scientifique doivent se demander : « et moi, que puis-je faire, dans mes attributions, pour lutter contre la pauvreté ? ». De la sorte, la lutte contre la pauvreté devient non plus une matière traitée par le seul Cabinet en charge de l'inclusion sociale mais bien plutôt une matière transversale à toutes les attributions de tous les Cabinets. C'est de cette concertation que surgit la plus-value et tout l'intérêt de cette action. Une telle dynamique doit donc être poursuivie.

Dans la même logique de cohérence (la lutte contre la pauvreté étant très fragmentée entre Etat fédéral, Régions, communes, CPAS, programmes européens), Ecolo désire voir désigné au sein des administrations locales, en tout cas au sein des moyennes et grandes communes, un fonctionnaire spécialisé dans la lutte contre la pauvreté et l'approche de la diversité socioéconomique et culturelle. Il serait chargé de soutenir la transversalité entre les services et le CPAS, de sensibiliser les fonctionnaires concernés par la problématique, et de coordonner les informations entre services (y compris les services privés d'action sociale) et en provenance des différents niveaux de pouvoir.

Proposition : **Mettre en place un Plan pour l'Alphabétisation**

Ecolo souhaite voir développé l'accord de coopération sur l'alphabétisation passé entre la Communauté française, la Cocof¹⁹ et la Région Wallonne. Cet accord représente un premier pas essentiel quand on sait qu'encore un adulte sur 10 dans notre pays a des difficultés à lire et écrire.

¹⁹ Commission Communautaire française.

L'analphabétisme est source de déficit démocratique et représente un obstacle réel pour l'accès à l'emploi. Il est donc urgent de consolider et de rendre structurels les moyens accordés aux associations qui développent les actions d'alphabétisation. Il convient, en outre, de ne pas limiter la démarche d'alphabétisation au seul objectif d'insertion socioprofessionnelle, pour répondre aux besoins des pensionnés, femmes au foyer, clandestin, L'action sociale doit donc intégrer directement cette problématique.

De plus, Ecolo souhaite la mise sur pied d'un réel Plan pour l'Alphabétisation qui sera initié par une plateforme réunissant les associations dispensant des formations, les services publics, les syndicats, les employeurs et les services d'aide sociale.

Proposition : Renforcer la médiation de dettes

Ecolo souhaite voir renforcés et multipliés les services de médiation de dettes. Nous souhaitons aussi que soient réactivées les écoles de consommateurs, véritables outils de prévention de l'endettement et d'apprentissage de la consommation responsable, à qui le Gouvernement wallon n'a pas laissé le temps nécessaire de fonctionnement avant de les évaluer et de les supprimer purement et simplement. Les Points d'Appui qui les ont remplacés s'ouvrent à des publics moins diversifiés et ne peuvent avoir l'impact préventif, pourtant essentiel, en matière de lutte contre l'endettement (accès à des associations de jeunes, à des élèves d'une classe du secondaire, à un groupe d'habitants via un comité de quartier ...). L'approche doit dépasser l'information technique (liée aux factures, aux fiches de paie, aux plis d'huissiers ...) et développer une dimension humaine de resocialisation des personnes endettées, en partant de leurs besoins et en visant leur reconstruction progressive.

Proposition : Améliorer l'accès au service bancaire de base et au crédit social

Ecolo propose aussi d'améliorer l'accès au service bancaire de base en supprimant toute condition d'octroi liée à l'existence d'un crédit en cours. En effet, bien que l'on ait largement diminué le nombre d'exclus bancaires (40 000 en 2003, 10 000 en 2005) grâce à la loi sur le

service bancaire de base, certains sont donc toujours contraints de fonctionner sans compte à vue, ce qui complique largement leur vie. Il s'agit le plus souvent de personnes surendettées, de personnes ne maîtrisant pas l'automatisation des services bancaires ou de personnes d'origine étrangère.

Il est possible encore d'améliorer le dispositif de la loi pour ouvrir davantage l'accès au compte à vue en supprimant toute condition d'octroi liée à l'existence d'un crédit en cours. Que le montant supérieur de crédit autorisé soit de 2 500 ou de 6 000 € alors que dans le même temps on autorise l'apparition de nouveaux dispensateurs de crédits (les grandes surfaces, la vente par correspondance, les magasins spécialisés hifi ou électroménager, ...) est tout à fait inacceptable.

Ecolo propose encore de développer les projets pilotes de crédit social accompagné. Ces crédits seront ouverts aux personnes à faibles revenus pour des achats utiles et améliorant le quotidien. L'argent y sera prêté à un taux préférentiel et les personnes seront accompagnées durant le remboursement. Ceci permettra d'éviter que des personnes aux revenus modestes, souvent tentées par des ouvertures de crédit qui pourraient se révéler très coûteuses, soient entraînées plus avant dans l'endettement.

PRIORITE N°4 : PENSER UN SYSTEME FISCAL PLUS EQUILIBRE, PLUS JUSTE ET PLUS SOLIDAIRE

Parmi l'ensemble des propositions d'Ecolo en matière de fiscalité²⁰, certaines participent particulièrement à cet objectif de solidarité et de protection sociale.

Proposition : Rééquilibrer la fiscalité en faveur des revenus du travail

Ecolo propose de rééquilibrer la fiscalité en faveur des revenus du travail par une plus juste prise en compte fiscale des patrimoines, autres revenus, avantages voire privilèges. Il est évident que les

²⁰ Voir à ce sujet nos propositions du Livre IV, Chapitre 1 « Finances publiques » et Chapitre 2 « Régulation ».

prélèvements (impôts et cotisations) qui pèsent sur les revenus du travail restent élevés. Une des raisons du poids de ces prélèvements est une taxation plus faible, voire parfois inexistante, sur d'autres revenus (certaines plus-values, par exemple) ou d'autres assiettes fiscales (les patrimoines, par exemple). C'est pourquoi il faut rééquilibrer la fiscalité en faveur des revenus du travail et donc rechercher une contribution plus équitable des autres revenus et du patrimoine, via, par exemple, un impôt sur les plus-values sur actions, un impôt sur les gros patrimoines, le remplacement du régime de taxation relatif aux *stocks options*.

Proposition : Améliorer la perception du précompte professionnel

Actuellement, le précompte professionnel (acompte sur l'impôt dû) est trop élevé pour un très grand nombre de contribuables. On estime qu'en moyenne, le précompte est trop élevé de 30 € par mois et que chaque contribuable retouche ainsi 360 € d'impôts en raison du paiement d'acomptes trop élevés. Ecolo souhaite que les barèmes du précompte soient améliorés pour mieux s'approcher de l'impôt réellement dû, en particulier pour les bas et moyens salaires.

De même, Ecolo propose, en cas d'indexation en cours d'année, une adaptation automatique du précompte prélevé sur les revenus de remplacement. Il convient en effet d'éviter que des allocataires, notamment des pensionnés qui doivent vivre avec des moyens limités, ne soient victimes d'une perte de revenu nette suite à une augmentation de leur revenu brut.

Par ailleurs, Ecolo souhaite améliorer la perception du précompte pour les personnes cumulant plusieurs temps partiels afin d'éviter les « mauvaises surprises » lors de la réception de l'avertissement extrait de rôle (solde d'impôt à payer).

Proposition : Rendre le système fiscal plus juste et plus solidaire

Ecolo souhaite une réforme fiscale globale afin de réduire l'impôt sur le travail et afin de taxer davantage les revenus du capital et les comportements polluants. Nous souhaitons

que les personnes aisées contribuent plus largement au financement des services publics dont ils bénéficient largement. En revanche, une telle réforme représenterait une économie d'impôt pour une grande partie des contribuables : concrètement, tous ceux qui bénéficient d'un revenu annuel brut inférieur à 35 000 € (soit environ 1 650 € nets par mois) auraient droit à un bonus fiscal. Cet avantage serait maximal pour les personnes ayant un revenu annuel brut autour de 23 000 € (environ 1 350 € nets par mois). L'objectif est de renforcer l'équité et la solidarité de notre système fiscal.

Par ailleurs, Ecolo propose de regrouper l'ensemble des déductions et réductions fiscales en faveur des économies d'énergie dans une corbeille « développement durable » qui reprendrait les dépenses faites en vue d'économiser l'énergie²¹. Celles-ci seront transformées en crédits d'impôts pour que les ménages qui ne payent pas ou payent trop peu d'impôts puissent également en bénéficier.

Plus largement, Ecolo propose de généraliser à l'ensemble des réductions d'impôt et des dépenses déductibles l'application d'un taux fixe de réduction.

Ecolo propose enfin de supprimer les taxations forfaitaires (telles que la redevance TV en Région wallonne) et de les remplacer par une contribution prenant en compte la capacité contributive et / ou la charge polluante.

Proposition : Repenser le calcul des cotisations sociales des indépendants

Ecolo propose également d'étudier, en collaboration avec le secteur, les modalités techniques permettant de calculer les cotisations de sécurité sociale des indépendants sur base des revenus annuels de l'année en cours (et non plus sur les revenus et bénéfices datant de 3 ans). Les versements seraient effectués dans le cadre d'un système de paiements anticipés et d'une rectification des cotisations à payer après enrôlement de l'impôt, de manière similaire aux paiements, de l'impôt sur le revenu.

²¹ Voir à ce sujet nos propositions du Livre II, Chapitre 3 « Logement » et du Livre I, Chapitre 1 « Energie-Climat ».

A l'heure actuelle, excepté au démarrage de sa carrière, un indépendant ou une indépendante paie les cotisations de sécurité sociale sur base de ses revenus et bénéfices réalisés 3 ans auparavant. Ainsi, il paiera ses cotisations de 2008 sur base de ses revenus et bénéfices de 2005. Si sa situation s'améliore, il en tire tout bénéfice. Mais lorsque se présentent des années plus difficiles, si sa situation se dégrade ou s'il réduit son temps de travail, il sera pénalisé, car il devra payer des cotisations importantes pour des revenus et bénéfices en baisse. Cette situation est non seulement pénalisante, mais en plus profondément injuste. Elle amène d'ailleurs régulièrement à des faillites.

Proposition : **Instaurer un crédit d'impôt pour les dons**

Ecolo propose aussi de permettre la déductibilité fiscale à tous, en cas de libéralités, même en cas d'exonération d'impôt. Les personnes exonérées d'impôt par la faiblesse de leurs revenus pourront ainsi également bénéficier d'un crédit d'impôt pour les dons qu'elles effectuent à des associations poursuivant un intérêt général.

PRIORITE N°5 : **ELARGIR LA PROTECTION SOCIALE DANS** **UN CADRE PREVENTIF**

Proposition : **Mettre en place une assurance** **autonomie fédérale**

Ecolo propose d'instaurer une assurance autonomie fédérale pour permettre à chacun de vivre en autonomie le plus longtemps possible. La Belgique fait, en effet, partie des pays de l'UE²² qui consacrent, en termes de dépenses publiques, le moins de soins non médicaux aux personnes âgées et cela alors que les besoins en la matière sont en constante évolution avec l'augmentation ininterrompue de la durée de vie et l'évolution des noyaux familiaux.

Ecolo veut étendre la sécurité et les protections offertes pour contrer le processus de paupérisation dans le cadre d'une sécurité sociale refinancée.

²² Union européenne.

Par cette assurance-autonomie, on pourra rencontrer les besoins relatifs à l'aide à domicile (repas, compagnie, aide ménagère, soins non médicaux), au maintien d'un lien social, d'une vie sociale ou de loisirs actifs, à l'aménagement des lieux de vie dû à la perte d'autonomie ou encore au soutien ponctuel aux familles assumant la charge d'une ou d'un aîné ou d'une personne en perte d'autonomie. Dès lors que cette aide pourra remplacer, atténuer ou différer un séjour en hôpital ou dans une institution spécialisée, cette réponse contribuera tout autant à la qualité de la vie de ces personnes en perte d'autonomie qu'à celle de leur entourage, ainsi qu'à des économies en matière de sécurité sociale.

Proposition : **Augmenter les allocations familiales**

Ecolo désire instituer un régime unique d'allocations familiales quel que soit le statut social des parents, car les allocations familiales sont un droit de l'enfant. Ainsi, Ecolo propose que l'allocation pour le premier enfant du travailleur indépendant soit alignée sur l'allocation familiale du travailleur salarié et que l'allocation pour le premier enfant soit progressivement augmentée à hauteur de celle attribuée aujourd'hui pour le second. Il faudra évaluer si un certain déplafonnement des cotisations sociales des indépendantes et des indépendants s'avérera nécessaire pour y parvenir²³.

Au-delà de cette uniformisation, Ecolo souhaite remplacer l'allocation de rentrée scolaire par un treizième mois complet versé en août. En 2008, l'allocation de rentrée scolaire était comprise entre 25 € et 74 € selon l'âge de l'enfant. Ce n'est pas suffisant.

Parallèlement, pour faire de ces allocations un droit de l'enfant et octroyer les mêmes allocations quel que soit le rang dans la fratrie, Ecolo défend, dans le cadre d'une programmation pluriannuelle, une revalorisation des allocations familiales qui serait budgétairement compensée par une diminution des abattements fiscaux pour enfants à charge, ce qui comporterait le double avantage au bénéfice des personnes moins nanties, d'une disponibilité plus rapide et d'une plus grande progressivité de l'aide aux familles.

²³ Voir à ce sujet nos propositions du livre IV, Chapitre 4 « Indépendants et PME ».

Proposition : **Renforcer la prévention santé**

Pour Ecolo, la politique de prévention des risques et d'éducation de toutes et tous (notamment par rapport à une consommation excessive d'actes médicaux ou de médicaments) doit devenir une des pierres angulaires de notre politique de santé.

Un des nœuds du problème est qu'en l'état actuel des choses, la politique de prévention pèse sur le budget des Communautés (qui sont compétentes pour sa mise en œuvre, connaissent les publics auxquels elles s'adressent et ont développé une expertise et des compétences en la matière) et « profite » à l'Etat fédéral (dès lors qu'il peut espérer des économies en matière de soins en aval).

Il s'agit donc de déclencher une révolution quasi copernicienne en mettant l'Etat fédéral face à ses responsabilités en matière de prévention et en faisant en sorte que celui qui a intérêt à ce que les politiques préventives soient efficaces y investisse effectivement :

- en élargissant et en donnant force de loi aux accords de coopération déjà conclus entre l'Etat fédéral et les Communautés, notamment dans le sens d'une prise en charge par l'Etat fédéral des actes techniques posés ;
- en adoptant dans le cadre de la loi spéciale de financement de la sécurité sociale un volet « prévention en matière de santé » qui prévoit qu'un pourcentage fixe du budget des soins de santé doit être consacré à la prévention et fixe le mode de collaboration en la matière entre l'Etat fédéral et les Communautés (qui continueront à la mettre en œuvre).

Proposition : **Elargir la couverture aux médecines non conventionnelles qui ont fait leurs preuves**

Pour Ecolo, il convient d'élargir la couverture proposée par notre système de sécurité sociale. Nous proposons ainsi de reconnaître et de rembourser de nouveaux soins (maladies environnementales, maladies chroniques, homéopathies et thérapies reconnues par la loi sur les pratiques non conventionnelles).

Tout en veillant à une bonne affectation des moyens, il faut dégager les moyens budgétaires nécessaires pour prendre en compte l'évolution des besoins et des techniques. Parmi ces dernières, nous retiendrons notamment celles qui, tout en ayant fait la preuve de leur efficacité, abordent l'individu dans sa globalité et constituent une réponse adaptée à ses problèmes et permettent bien souvent de limiter le recours à des médicaments ou à des actes médicaux coûteux pour la collectivité.